

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept septembre deux mil vingt-trois, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents : M. Thierry BONTE, Maire – M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire. Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers Municipaux Délégués. Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – Mr Grégoire HAMY – Mme Christiane MEURILLON – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Bernard DECLERCK – Mme Annick GOUSSEN (pouvoir à Mme Christiane MEURILLON).

Secrétaire de Séance : M. Damien DELAIRE.

N° 2023-37 - Objet : Approbation de l'Avant-Projet Définitif pour les travaux de rénovation de la salle de sport et des travaux de transition énergétique dans la chaufferie des bâtiments communaux.

Rapporteur : M. Philippe BUISINE.

En lien avec les besoins identifiés sur le territoire de la commune en matière d'équipement sportif et poursuivant son engagement dans la transition énergétique, la commune de Verlinghem va procéder à des travaux de rénovation de la salle de sport, située place J. Chirac et revoir le mode de chauffage des bâtiments communaux.

Les travaux dans la salle de sport viseront notamment à :

- améliorer les performances énergétiques de la salle,
- installer des panneaux photovoltaïques,
- mettre aux normes d'accessibilité PMR les vestiaires de la salle de sport, les cheminements intérieurs et extérieurs,
- reprendre le réseau d'assainissement.

Ces travaux viseront également poursuivre l'engagement de la commune vers la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effets de serre. La chaufferie des bâtiments communaux, annexée à la salle de sport, dessert un réseau de chauffage urbain alimentant :

- La mairie,
- L'école publique Gutenberg,
- La salle de sport,
- Le CCA J. Houssin comprenant le restaurant municipal, la garderie périscolaire, la salle de judo et plusieurs salles municipales,
- L'église Saint-Chrysole.

La chaufferie alimentant ces bâtiments fonctionne actuellement au gaz. Elle alimente les bâtiments suscités avec des usages bien différents et beaucoup d'intermittence. Compte-tenu des besoins et des usages de chaque bâtiment, la commune optera pour une solution hybride par son fonctionnement comprenant 50 % de la puissance en pellets couvrant 80 à 90 % des besoins annuels et 50 % de la puissance en gaz faisant office d'appoint/secours. Un bâtiment accueillant les chaudières au pellet sera par conséquent construit en prolongement de l'actuelle chaufferie.

Le maître d'œuvre de cette opération a remis l'Avant-Projet Définitif (APD) dont le contenu a été examiné et validé dans les commissions de Finances ; Patrimoine, travaux et cadre de vie ; Transition énergétique, écologique et citoyenne.

Le coût prévisionnel des travaux au stade de l'APD s'élève à 1 748 347,00 € HT, soit 2 098 016,00 € TTC.

Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'approuver l'Avant-Projet Définitif et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le permis de construire correspondant à cette opération et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération.

Sur proposition de la Commission de Finances, de la Commission Transition énergétique, écologique et citoyenne, de la Commission Patrimoine, travaux et cadre de vie,

Où l'exposé,

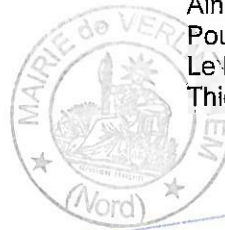
Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **approuve l'avant-projet définitif de l'opération et le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 748 347,00 € HT, soit 2 098 016,00 € TTC,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le permis de construire correspondant à cette opération et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération.**

Le secrétaire de séance,
Damien DELAIRE.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 10/10/2023
et de la publication le 11/10/2023 Thierry BONTE, Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2023_37
Objet :	Approbation APD projet salle de sport et chaufferie bâtiments communaux
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-10-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-215906116-20231005-DEL_2023_37-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20231005-DEL_2023_37-DE-1-1_0.xml	text/xml	895 o
Document principal (Délibération) Nom original : del_2023_37.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20231005-DEL_2023_37-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	129.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 octobre 2023 à 10h40min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 octobre 2023 à 10h40min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 octobre 2023 à 10h40min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 octobre 2023 à 10h40min11s	Reçu par le MI le 2023-10-10